

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

:- :- :- :-

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020

:- :- :- :-

L'an deux mille vingt, le mercredi 18 novembre 2020 à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le 04 novembre 2020, se sont réunis à la Salle Polyvalente, 32190 Vic-Fezensac, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Etaient présents : MM QUESNEL, AGRAS, ORTHOLAN, CAUSERO, COLLOT, TOSIN, GAINARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, NETO, CHAULET, ROSELL, GALISSON, BOURDIOL, BENAC, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, SECHET, MAGNIN, MORLAN, PHILIP, BOISON, BARTOLINI, DONA, BIEMOURET, CASTELNAU, LALANNE, GOUZENES, JEGUN, DUTOUR, TOUHE-RUMEAU, MAZZONETTO, MESTE, DARLOT, DESCAT, GRENIER, THORE, BEYRIE, BAUDOUIN.

Procurations :

Absents excusés : MM DUMONT, BLANCARD.

Secrétaire de séance : M. ROSELL Arnaud.

OBJET : APPROBATION PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 09/09/2020

Monsieur le Président **propose** à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09 septembre 2020.

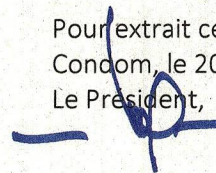
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09 septembre 2020.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Condom, le 20/11/2020  
Le Président,



Didier DUPRONT

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture le :  
Publication le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020

-:-:-:-

L'an deux mille vingt, le mercredi 18 novembre 2020 à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le 04 novembre 2020, se sont réunis à la Salle Polyvalente, 32190 Vic-Fezensac, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

**Etaient présents** : MM QUESNEL, AGRAS, ORTHOLAN, CAUSERO, COLLOT, TOSIN, GAINARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, NETO, CHAULET, ROSELL, GALISSON, BOURDIOL, BENAC, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, SECHET, MAGNIN, MORLAN, PHILIP, BOISON, BARTOLINI, DONA, BIEMOURET, CASTELNAU, LALANNE, GOUZENES, JEGUN, DUTOUR, TOUHE-RUMEAU, MAZZONETTO, MESTE, DARLOT, DESCAT, GRENIER, THORE, BEYRIE, BAUDOUIN.

**Procurations**:

**Absents excusés** : MM DUMONT, BLANCARD.

**Secrétaire de séance** : M. ROSELL Arnaud.

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

- La règlementation relative à la tenue d'un rapport d'orientation budgétaire et à son contenu
- Le rapport pour 2021.

Monsieur le Président

**PROPOSE**

De délibérer pour prendre acte de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

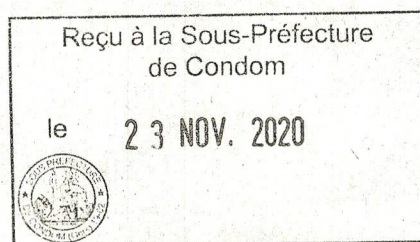
Après en avoir délibéré par,

**41 POUR**

**01 ABSTENTION**

**PREND ACTE** de la tenue du débat et **APPROUVE** le ROB 2021 annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
Condom, le 20/11/2020  
Le Président,



Didier DUPRONT

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture le :  
Publication le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

---:---:---

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020

---:---:---

L'an deux mille vingt, le mercredi 18 novembre 2020 à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le 04 novembre 2020, se sont réunis à la Salle Polyvalente, 32190 Vic-Fezensac, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

**Etaient présents :** MM QUESNEL, AGRAS, ORTHOLAN, CAUSERO, COLLOT, TOSIN, GAINARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, NETO, CHAULET, ROSELL, GALISSON, BOURDIOL, BENAC, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, SECHET, MAGNIN, MORLAN, PHILIP, BOISON, BARTOLINI, DONA, BIEMOURET, CASTELNAU, LALANNE, GOUZENES, JEGUN, DUTOUR, TOUHE-RUMEAU, MAZZONETTO, MESTE, DARLOT, DESCAT, GRENIER, THORE, BEYRIE, BAUDOUIN.

**Procurations:**

**Absents excusés :** MM DUMONT, BLANCARD.

**Secrétaire de séance :** M. ROSELL Arnaud.

**OBJET : INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT ET DES VICES-PRÉSIDENTS**

Conformément aux dispositions réglementaires, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de fixer le montant de l'indemnité de fonctions des élus : Président, Vice-présidents disposant d'une délégation de pouvoir.

Monsieur le Président,

**PROPOSE**

Au Comité Syndical de reconduire les taux de l'ancienne mandature basés sur une population de 3 500 à 9 999 habitants (en lieu et place de la population effective de 20 000 à 49 999) soit :

Indice brut 1015

Indice majoré 821

Soit 16,93% pour le Président

6,77% pour les Vice-présidents disposant de délégations

La prise de fonction ayant été immédiate, cette indemnité est due à la date d'élection, le neuf septembre deux mille vingt.

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

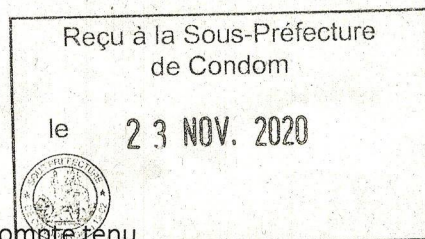
Après en avoir délibéré par,

**36 POUR**

**Les 6 Élus concernés ne prennent pas part au vote**

**DÉCIDE** d'attribuer une indemnité au Président au taux de 16,93% de l'indice 1015 ainsi qu'aux Vice-présidents au taux de 6,77% de l'indice 1015 à compter du neuf septembre deux mille vingt, date d'élection.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
Condom, le 20/11/2020  
Le Président,



Didier DUPRONT

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Sous-préfecture le :

Publication le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

:- :- :- :-

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020

:- :- :- :-

L'an deux mille vingt, le mercredi 18 novembre 2020 à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le 04 novembre 2020, se sont réunis à la Salle Polyvalente, 32190 Vic-Fezensac, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

**Etaient présents** : MM QUESNEL, AGRAS, ORTHOLAN, CAUSERO, COLLOT, TOSIN, GAINARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, NETO, CHAULET, ROSELL, GALISSON, BOURDIOL, BENAC, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, SECHET, MAGNIN, MORLAN, PHILIP, BOISON, BARTOLINI, DONA, BIEMOURET, CASTELNAU, LALANNE, GOUZENES, JEGUN, DUTOUR, TOUHE-RUMEAU, MAZZONETTO, MESTE, DARLOT, DESCAT, GRENIER, THORE, BEYRIE, BAUDOUIN.

**Procurations**:

**Absents excusés** : MM DUMONT, BLANCARD.

**Secrétaire de séance** : M. ROSELL Arnaud.

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL 6/35**

Monsieur le Président informé l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité du recrutement d'un agent pour réaliser l'entretien des locaux administratifs et techniques, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Monsieur le Président,

**PROPOSE**

La création d'un emploi d'agent technique territorial à temps non complet, soit 6/35<sup>ème</sup>. Pour réaliser l'entretien des bâtiments administratifs, techniques, des vestiaires et des sanitaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

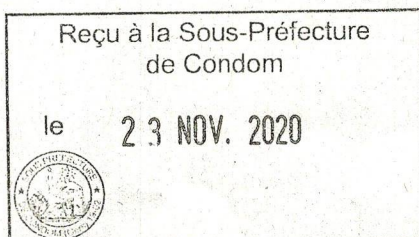
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

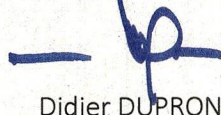
**A L'UNANIMITE.**

**APPROUVE** la création d'un emploi d'agent technique territorial à temps non complet, soit 6/35<sup>ème</sup>.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
Condom, le 20/11/2020  
Le Président,



Didier DUPRONT

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture le :  
Publication le :